

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 septembre 2015 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin, Aline Trudel, Karine Tessier, MM Yves Daoust, Serge Clément et Maxime Pratte forment le quorum du Conseil sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Est également présent :**

Le directeur général et secrétaire trésorier, M. Jimmy Poulin, agissant à titre de secrétaire de la séance

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2015-09-336 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Serge Clément, et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 8 septembre 2015 soit, par les présentes adoptés.

L'ordre du jour se lit comme suit :

**Moment de réflexion**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux**

2.1 Séance ordinaire du 11 août 2015 et séance extraordinaire du 27 août 2015

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du mois du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015

3.2 Acceptation des bons de commande du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015

**4. Urbanisme**

4.1 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois d'août 2015

4.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – demandes acceptées

- 1167, chemin du Fleuve (lot 2 047 724) - clôture

- 315, chemin du Fleuve (lot 2 048 542) - rampe escalier avant

- 948, chemin du Fleuve (lot 2 048 021) revêtement cabanon

- 609, chemin St-Grégoire (lot 2 047 891) - rénovation bâtiment principal et cabanon

4.3 Abrogation de la résolution n<sup>o</sup> 2015-08-307 « E. Rollin Comp. Ltée : mandat pour nettoyage de terrain et de disposition de débris »

4.4 Demande de dérogation mineure : 1215, montée Pilon (lot 2 046 022) / matériel et hauteur clôture en cour avant

## **5. Affaires administratives**

- 5.1 Groupe Ultima Inc. – renouvellement du contrat d'assurance responsabilité et biens
- 5.2 Adoption du plan d'action en santé et sécurité au travail
- 5.3 Videotron : autorisation de signature pour un contrat de service de 36 mois (lignes pour téléphones fixes)

## **6. Affaires municipales**

- 6.1 Autorisation de signature d'un bail de location - lot 2 849 662 (terrain et étangs aérés)
- 6.2 Marie Dumais – architecte-paysagiste : mandat d'accompagnement à la réalisation d'aménagement innovateur
- 6.3 Communauté métropolitaine de Montréal : participation à l'Agora du 5 octobre 2015
- 6.4 Omnium du maire 2015 de la Ville de Vaudreuil-Dorion : participation

## **7. Services techniques et travaux publics**

- 7.1 Autorisation d'occupation du domaine public pour le 490, chemin du Fleuve (2 047 689)
- 7.2 Autorisation d'occupation du domaine public pour le 494, chemin du Fleuve (2 380 267)
- 7.3 Entreprise Dany Enr. : banque d'heures supplémentaires pour la fourniture d'un service de cueillette et déchiquetage de branches d'arbres
- 7.4 Contrôle qualitatif des matériaux et mise en œuvre relativement au projet de pavage de la piste cyclable

## **8. Service des loisirs et culture**

- 8.1 Les menuiseries Laurent Proulx et Fils Inc. : confection et installation d'une scène de spectacle au Parc Valade / coût excédentaire

## **9. Ressources humaines**

- 9.1 Embauche temporaire de M. Guy Léveillé à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics
- 9.2 Autorisation de signature d'une entente (horaire et échelle salariale) avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800
- 9.3 Embauche de matelots temporaires pour le service de navette fluviale :
  - 9.3.1 M. Simon Léger à titre de matelot temporaire les 29 et 30 août 2015
  - 9.3.2 M. Pierre Brouillard à titre de matelot temporaire les 3 et 4 septembre 2015
- 9.4 Adoption de la liste des bénévoles de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 9.5 Démission de M. Cédric Ménard à titre de pompier à temps partiel
- 9.6 Abrogation de la résolution n° 2015-08-332 « Embauche du technicien en génie civil aux services techniques et travaux publics »
- 9.7 Embauche du technicien en génie civil aux services techniques et travaux publics

## **10. Divers**

**Période de questions**

**Parole au Conseil**

**Levée de l'assemblée**

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-337 Adoption des procès-verbaux**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015 et celui de la séance extraordinaire du 27 août 2015 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2015 et de la séance extraordinaire du 27 août 2015 soit, par les présentes adoptés, le tout en conformité au Code municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-338 Acceptation des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015**

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'accepter le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015 tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

- Liste des chèques au montant total: 631 749,27 \$ / Fonds de fonctionnement : n<sup>os</sup> 3549 à 3675 inclusivement / Fonds pour Règlements : 9600018 à 9600020 / Fonds Parcs et terrains de jeux : aucun chèque;
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie n<sup>os</sup> 31 à 35 inclusivement au montant total de 192 548,12 \$ / Rémunération des élus au montant brut de 7 987,25 \$ / Salaires des employés au montant brut de 184 560,87 \$ /Contribution de l'employeur de 24 170,81 \$.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés conformément à la liste produite au Conseil municipal.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-339 Acceptation de la liste des bons de commande du 1er au 31 août 2015**

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Maxime Pratte, et résolu qu'en conformité du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émise le 2 septembre 2015 pour une dépense de 84 627,26 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette séance.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-340 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois d'août 2015**

Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois d'août 2015.

**2015-09-341 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  
*Demandes acceptées***

CONSIDÉRANT les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa séance du 25 août 2015;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte et résolu d'accepter les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
1167, chemin du Fleuve – lot 2 047 724	Clôture	Acceptée
315, chemin du Fleuve – lot 2 048 542	Rampe escalier avant	Acceptée
948, chemin du Fleuve – lot 2 048 021	Revêtement cabanon	Acceptée
609, chemin St-Grégoire – lot 2 047 891	Rénovation bâtiment principal et cabanon	Acceptée

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-342 Abrogation de la résolution n° 2015-08-307 « E. Rollin Comp. Ltée : mandat pour nettoyage de terrain et de disposition de débris »**

ATTENDU la résolution n° 2015-08-307 mandatant l'entreprise *E. Rollin Comp Ltée* pour le nettoyage du terrain situé au 1241, chemin Saint-Féréol;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait effectuer les travaux de nettoyage et de disposition de débris par un entrepreneur privé;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'annuler la résolution n° 2015-08-307.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-343 Dérogation mineure – matériel et hauteur clôture en cour avant – 1215, montée Pilon - lot 2 046 022**

ATTENDU QUE la demande est à l'effet de permettre l'installation d'une clôture en mailles de chaînes en cour avant d'une hauteur de 1,83 mètre;

ATTENDU QUE le règlement de zonage n° 305-2008 et leurs amendements prohibe l'utilisation de la maille de chaînes en cour avant et prescrive une hauteur maximale de 1 mètre en cour avant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est requise pour limiter l'accès à l'héliport;

ATTENDU QUE l'utilisation de mailles de chaînes en zone industrielle est acceptable;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la dérogation est mineure;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé d'accepter la dérogation mineure lors de sa séance du 25 août 2015;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 21 août 2015;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'accepter la dérogation mineure visant à permettre l'installation d'une clôture en mailles de chaînes recouvertes de vinyle en cour avant d'une hauteur de 1,83 mètre alors que le règlement de zonage n° 305-2008 et leurs amendements prohibe l'utilisation de la maille de chaînes en cour avant et prescrive une hauteur maximale de 1 mètre en cour avant et ce, pour le 1215, montée Pilon.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-344 Groupe Ultima Inc. – renouvellement du contrat d'assurance responsabilité et biens**

ATTENDU QUE le contrat d'assurance responsabilité et biens doit être renouvelé pour l'année 2015-2016;

ATTENDU QUE le Groupe Ultima Inc. agit à titre de courtier pour La Mutuelle des municipalités du Québec;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Yves Daoust, et résolu de renouveler le contrat d'assurance responsabilité et biens avec le Groupe Ultima Inc. pour une prime de 97 807 \$ (taxes incluses).

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **2015-09-345 Adoption du plan d'action en santé et sécurité au travail**

ATTENDU les exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

ATTENDU QU'une politique générale en santé et sécurité est en vigueur et doit être révisée;

ATTENDU l'accompagnement reçu de la part de l'APSAM pour l'élaboration du plan d'action en santé et sécurité;

ATTENDU les recommandations du Comité de santé et sécurité de la Municipalité;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'adopter le plan d'action en santé et sécurité au travail et la politique générale révisée en santé et sécurité.

**Adopté à l'unanimité**

#### **2015-09-346 Videotron s.e.n.c.: autorisation de signature pour un contrat de service de 36 mois (lignes pour téléphones fixes)**

ATTENDU les frais de services de lignes téléphoniques pour les bâtiments et équipements municipaux présentement offerts par Bell ;

ATTENDU la proposition reçue de Vidéotron s.e.n.c. relative au transfert de 28 lignes téléphoniques ;

ATTENDU la recommandation du directeur général, M. Jimmy Poulin;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust et résolu d'autoriser le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer un contrat de d'une durée de 36 mois avec Vidéotron s.e.n.c. relatif au service de lignes téléphoniques pour les bâtiments et équipements municipaux au coût de 15 909,60 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-347 Autorisation de signature d'un bail de location - lot 2 849 662 (terrain et étangs aérés)**

ATTENDU la demande d'utilisation d'une partie du lot 2 849 662 à des fins de pâturage par M. Michel Asselin;

ATTENDU QUE le lot 2 849 662 représente une réserve de terrain pour les besoins futurs en infrastructures d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QU'aucun agrandissement des installations d'épuration des eaux usées n'est planifié pour les 5 prochaines années;

ATTENDU QUE M. Asselin s'engage à céder, dans le cadre d'un bail, un terrain afin de permettre le bouclage de la rue des Colibris ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Maxime Pratte appuyé par Karine Tessier, et résolu d'autoriser le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer un bail de location relatif au lot 2 849 662 avec M. Michel Asselin.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-348 Marie Dumais – architecte-paysagiste : Mandat d'accompagnement à la réalisation d'aménagement innovateur**

ATTENDU l'expertise de la firme *Marie Dumais, architecte-paysagiste*;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de planifier la mise en valeur des espaces publics et des parcs municipaux;

ATTENDU l'intérêt de faire appel à un service professionnel innovateur en matière d'aménagement ;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel et résolu d'octroyer, pour l'année 2015, une banque de 50 heures à *Marie Dumais, architecte-paysagiste*, pour un montant maximum de 3 500 \$ et ce, relativement à la réalisation d'aménagement innovateur dans les espaces publics.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-349 Communauté métropolitaine de Montréal – participation à l'Agora Métropolitaine du 5 octobre 2015**

ATTENDU la tenue de l'Agora Métropolitaine 2015 organisé par la Communauté Métropolitaine de Montréal, le 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust et résolu d'autoriser Mme Aline Trudel de participer à l'Agora Métropolitaine du 5 octobre 2015 au coût de 45 \$ (taxes incluses).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-350 Omnium du maire 2015 de la Ville de Vaudreuil-Dorion : participation**

ATTENDU l'Omnium du maire 2015 de la Ville de Vaudreuil-Dorion qui se déroulera le 30 septembre 2015 au Club de golf Summerlea;

ATTENDU la pertinence de la Municipalité à participer à cet évènement;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Serge Clément et résolu de participer à l'Omnium du maire 2015 de la Ville de Vaudreuil-Dorion qui se déroulera le 30 septembre 2015 au Club de golf Summerlea au coût de 800 \$ (formule Vegas 4).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-351 Autorisation d'occupation du domaine public pour le 490, chemin du Fleuve (2 047 689)**

ATTENDU le règlement n° 388-2015 relatif à l'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE le propriétaire du 490, chemin du Fleuve (2 047 689) doit procéder au remplacement de son installation septique;

ATTENDU QU'un émissaire rattaché à l'installation septique doit être construit sous le chemin du Fleuve afin de permettre un rejet autorisé dans le Fleuve;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'autoriser la construction d'une conduite servant d'émissaire sous l'infrastructure traversant le chemin du Fleuve aux conditions suivantes :



1. Les travaux devront obligatoirement être réalisés selon les techniques de conduites sans tranchée.
2. L'utilisation de deux types de tuyaux est autorisée :
  - Gainage constitué d'un tuyau CPV à joints retenus DR21 (bleu) de 150 millimètres de diamètre avec insertion de conduite CPV de 75 millimètres minimum de classe DR28 ou plus épais;
  - Gainage constitué d'un tuyau PEHD à joint thermo fusionné, DR17 de 150 millimètres de diamètre avec insertion de conduite CPV de 75 millimètres minimum de classe DR28 ou plus épais, ou d'une conduite CPV de classe DR-28 ou plus épais;
  - L'espace annulaire entre les deux conduites doit être comblé à l'aide d'une injection de sable, de béton remblais ou d'un coulis à très faible résistance;
  - Ces deux options sont autorisées **seulement si** la distance entre le dessous de la conduite d'aqueduc existante et le dessus de la conduite **d'égout projetée** est de 300 millimètres et plus.
  - Si la distance entre le dessous de la conduite d'aqueduc existante et le dessus de la conduite projetée d'égout est inférieure à 300 millimètres, la **conduite d'égout** devra être en PEHD, de classe DR11.
3. La conduite doit être située au moins à 1.2 mètre sous le remblai granulaire de la chaussée et doit avoir une longueur excédante de 1 mètre de chaque côté de l'accotement du chemin d'accès;
4. Le propriétaire est responsable de la conduite, des dommages causés aux ouvrages municipaux par celle-ci et de son démantèlement éventuel;
5. Le propriétaire doit assumer le coût de tout dommage occasionné par la présence de la conduite ;
6. La permission est valide jusqu'à la fin de la durée de vie utile et fonctionnelle du système de traitement autonome;
7. Un inspecteur de la Municipalité doit être présent sur les lieux tout au long de la réalisation des travaux;
8. Le propriétaire est responsable de la signalisation et de la circulation. Les planches de signalisation doivent être conformes au tome 5 « Signalisation Routière » du MTQ.
9. Un dépôt de 2 000 \$ est exigé afin d'assurer la conformité de la signalisation et l'exécution des travaux. Ce dépôt est remboursable à la fin des travaux si les exigences ont dûment été respectées;
10. Le propriétaire doit, à ses frais, remettre les lieux à leur état d'origine à la fin des travaux. Pour ce faire, une inspection finale sera effectuée par la Municipalité.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-352 Autorisation d'occupation du domaine public pour le 494, chemin du Fleuve (2 380 267)**

ATTENDU le règlement n° 388-2015 relatif à l'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE 494, chemin du Fleuve (2 380 267) doit procéder au remplacement de son installation septique;

ATTENDU QU'un émissaire rattaché à l'installation septique doit être construit sous le chemin du Fleuve afin de permettre un rejet autorisé dans le Fleuve;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'autoriser la construction d'une conduite servant d'émissaire sous l'infrastructure traversant le chemin du Fleuve aux conditions suivantes :

1. Les travaux devront obligatoirement être réalisés selon les techniques de conduites sans tranchée.
2. L'utilisation de deux types de tuyaux est autorisée :
  - Gainage constitué d'un tuyau CPV à joints retenus DR21 (bleu) de 150 millimètres de diamètre avec insertion de conduite CPV de 75 millimètres minimum de classe DR28 ou plus épais;
  - Gainage constitué d'un tuyau PEHD à joint thermo fusionné, DR17 de 150 millimètres de diamètre avec insertion de conduite CPV de 75 millimètres minimum de classe DR28 ou plus épais, ou d'une conduite CPV de classe DR-28 ou plus épais;
  - L'espace annulaire entre les deux conduites doit être comblé à l'aide d'une injection de sable, de béton remblais ou d'un coulis à très faible résistance;
  - Ces deux options sont autorisées **seulement si** la distance entre le dessous de la conduite d'aqueduc existante et le dessus de la conduite **d'égout projetée** est de 300 millimètres et plus.
  - Si la distance entre le dessous de la conduite d'aqueduc existante et le dessus de la conduite projetée d'égout est inférieure à 300 millimètres, la **conduite d'égout** devra être en PEHD, de classe DR11.
3. La conduite doit être située au moins à 1.2 mètre sous le remblai granulaire de la chaussée et doit avoir une longueur excédante de 1 mètre de chaque côté de l'accotement du chemin d'accès;
4. Le propriétaire est responsable de la conduite, des dommages causés aux ouvrages municipaux par celle-ci et de son démantèlement éventuel;
5. Le propriétaire doit assumer le coût de tout dommage occasionné par la présence de la conduite ;
6. La permission est valide jusqu'à la fin de la durée de vie utile et fonctionnelle du système de traitement autonome;
7. Un inspecteur de la Municipalité doit être présent sur les lieux tout au long de la réalisation des travaux;
8. Le propriétaire est responsable de la signalisation et de la circulation. Les planches de signalisation doivent être conformes au tome 5 « Signalisation Routière » du MTQ.
9. Un dépôt de 2 000 \$ est exigé afin d'assurer la conformité de la signalisation et l'exécution des travaux. Ce dépôt est remboursable à la fin des travaux si les exigences ont dûment été respectées;

10. Le propriétaire doit, à ses frais, remettre les lieux à leur état d'origine à la fin des travaux. Pour ce faire, une inspection finale sera effectuée par la Municipalité.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-353    Entreprise Dany Enr. : banque d'heures supplémentaires pour la fourniture d'un service de cueillette et déchiquetage de branches d'arbres**

ATTENDU la résolution n° 2015-05-179 octroyant un mandat à la firme *Entreprise Dany Enr.* relativement au service de cueillette et déchiquetage de branches d'arbres pour la saison printanière et automnale 2015;

ATTENDU la nécessité d'octroyer une banque d'heures supplémentaires pour la collecte d'automne 2015;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel et résolu de mandater *Entreprise Dany Enr.* pour la cueillette et déchiquetage de branches d'arbres pour les dates suivantes au taux horaire de 90 \$ (taxes en sus) pour une estimation de 90 heures (8 100 \$ taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-354    Contrôle qualitatif des matériaux et mise en œuvre relativement au projet de pavage de la piste cyclable**

ATTENDU la résolution n° 2015-08-328 autorisant à procéder à des travaux de resurfaçage de la piste cyclable Soulanges;

ATTENDU la nécessité d'assurer un contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre relativement à ces dits travaux de resurfaçage;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Karine Tessier et résolu d'autoriser une enveloppe budgétaire de 3 000 \$ (taxes en sus) pour le contrôle qualitatif et leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de resurfaçage de la piste cyclable Soulanges.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-355 Les menuiseries Laurent Proulx et Fils Inc. : confection et installation d'une scène de spectacle au Parc Valade / coût excédentaire**

ATTENDU la résolution n° 2015-07-275 mandatant l'entreprise *Laurent Proulx et Fils Inc.* pour la confection et l'installation d'une scène extérieure au Parc Valade au coût de 12 900 \$ (taxes en sus);

ATTENDU les modifications apportées aux plans;

ATTENDU la réception de la facture n° 0517 incluant les coûts excédentaires pour l'exécution des travaux;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel, et résolu de procéder au paiement de la facture n° 0517 de l'entreprise *Laurent Proulx et Fils Inc.* relativement à la confection et l'installation de la scène extérieure au Parc Valade au coût de 17 450,61 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 5 ans pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-356 Embauche temporaire de M. Guy Léveillé à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics**

ATTENDU la résolution n° 2015-05-184 embauchant de façon temporaire M. Guy Léveillé à titre de journalier au Service des travaux publics pour la période du 12 mai au 4 septembre 2015 ;

ATTENDU QUE M. Guy Léveillé terminera sa période d'embauche temporaire le 11 septembre 2015 sachant qu'une semaine de vacances lui a été accordée du 9 au 15 août 2015 ;

ATTENDU QUE la période d'embauche est échue;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'embaucher de façon temporaire, M. Guy Léveillé, à titre de journalier au Service des travaux publics et ce, selon les conditions de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur;

QUE l'emploi temporaire est prolongé du 15 septembre au 15 janvier 2016.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-357 Autorisation de signature d'une entente (horaire et échelle salariale) avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800**

ATTENDU la résolution n° 2015-08-334 réaffectant Mme Chantal Tremblay à titre d'agente aux relations avec le citoyen et aux communications à compter du 14 septembre 2015 selon les conditions prévues à la convention collective des employés de bureau de la Municipalité des Cèdres ;

ATTENDU QUE les discussions entre les parties relativement à l'horaire de travail;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'autoriser le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente relativement à l'horaire de travail et échelle salariale de l'agente de relations avec le citoyen et communications avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-358 Embauche de matelots temporaires pour le service de navette fluviale M. Simon Léger à titre de matelot temporaire les 29 et 30 août 2015**

ATTENDU le besoin en personnel pour le service de la navette fluviale pour la période du 29 et 30 août 2015;

ATTENDU l'expérience de M. Simon Léger;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Karine Tessier, et résolu d'entériner l'embauche de M. Simon Léger à titre de matelot temporaire de la navette fluviale les 29 et 30 août 2015.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-359 Embauche de matelots temporaires pour le service de navette fluviale M. Pierre Brouillard à titre de matelot temporaire les 3 et 4 septembre 2015**

ATTENDU le besoin en personnel pour le service de la navette fluviale pour la période du 3 et 4 septembre 2015;

ATTENDU l'expérience de M. Pierre Brouillard;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Karine Tessier, et résolu d'entériner l'embauche de M. Pierre Brouillard à titre de matelot temporaire de la navette fluviale les 3 et 4 septembre 2015.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-09-360 Adoption de la liste des bénévoles de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis**

ATTENDU la nécessité de mettre à jour la liste des bénévoles de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis conformément au contrat d'assurance responsabilités civiles;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Karine Tessier, et résolu d'adopter la liste des bénévoles de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis en date du 9 septembre 2015.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-361 Démission de M. Cédric Ménard à titre de pompier à temps partiel**

ATTENDU QUE M. Ménard est dans l'impossibilité d'accomplir certaines obligations prévues à la convention collective des pompiers et pompières, section locale Les Cèdres en raison de son horaire professionnel;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter la démission de M. Cédric Ménard à titre de pompier à temps partiel et ce, en date du 27 août 2015.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-362 Abrogation de la résolution n° 2015-08-332 « Embauche du technicien en génie civil aux services techniques et travaux publics »**

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'abroger la résolution n° 2015-08-332.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-09-362 Embauche du technicien en génie civil aux services techniques et travaux publics**

ATTENDU la résolution n° 2015-07-277 permettant l'appel de candidatures pour le poste du technicien en génie civil aux services techniques et travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur général, M. Jimmy Poulin;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'embaucher M. Kaven Vaillant au poste de technicien en génie civil aux Services techniques et travaux publics selon l'entente convenue entre les parties.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

*Début de la période à 8h20*

Des représentants du milieu agricole au nombre de 75 personnes environ, se sont manifestés contre le projet de pôle logistique en raison de craintes d'expropriation d'immeubles en zone agricole. Les intervenants suivants se sont présentés au micro : Hubert Leroux, Michel Proulx, Thomas Dewavrin, Jean-Guy Charette et autres.

*Fin de la période de questions à 22h*

**Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

**2015-09-363 Levée de la séance**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Aline Trudel, et résolu que la présente séance soit levée à 22h15.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier